

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la Séance du vingt-deux février 2021 à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sur la convocation de Monsieur Philippe BIAUD, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Étaient présents : Mrs., Mmes, BIAUD, PRÉVOST, MANCEAU, BOURGEOIS, BRUNET, CHANTEAU, DAGUENET, FERRAND, GEORGET (arrivé à 20h40), FERRAND JANVRIN, MARTIN, PORTIER, SIMON.

Étaient excusés : M. CADOR ayant donné pouvoir à M. MANCEAU, M. MOLLIÈRE ayant donné pouvoir à M. JANVRIN

Était absent : Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Mme DAGUENET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour : *Approbation du Compte de Gestion 2020 : Commune, Assainissement ; vote du Compte Administratif 2020 : Commune, Assainissement ; affectation du résultat du compte administratif 2020 : Commune, Assainissement ; vote du taux des taxes locales pour l'année 2021, vote des tarifs assainissement pour l'année 2021, vote des subventions, vote du Budget Primitif Commune 2021, vote du Budget Primitif Assainissement 2021, demande de subvention DETR, indemnité de gardiennage de l'église, convention fourrière animale 2021, devis de fauchage des bernes communales par la Sarl BOUTTIER, devis entretien des terrains communaux, droit de préemption urbain – délégation*

Questions diverses : *Rapport expertise sinistre Beslouze, point sur l'appel à projet photovoltaïque*

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter quatre points : demande de subventions Régionales, convention Plan de relance Départementale, remboursement des factures d'électricité du commerce, demande de subvention de produit des amendes de police. A l'unanimité les conseillers acceptent ces ajouts en début de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 18 janvier 2021 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE/ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune et de l'assainissement à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe PREVOST, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Philippe BIAUD, le Maire

Après que M. le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		213 009.40	60 863.98		60 863.98	213 009.40
Opérations de l'exercice	281 236,12	356 781,88	128 287,28	157 609.20	409 523,40	514 391,08
TOTAUX	281 236.12	569 791,28	189 151,26	157 609.20	470 387,38	727 400,48
Résultats de clôture		288 555.16	31 542,06		31 542,06	288 555.16
Restes à réaliser		0	0	27 990,00		27 990,00
TOTAUX CUMULES		288 555.16	31 542,06	27 990,00	31 542,06	316 545,16
RESULTATS DEFINITIFS						285 003.10

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif 2020 de la commune a été voté le 22 février 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constate que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de..... 288 555,16 €
- un déficit d'investissement de 31 542,06 €
- un besoin de reste à réaliser de 0 €
- un crédit de reste à réaliser de..... 27 990,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 3 552,06 € au compte 1068 en réserves pour financer l'investissement
- 285 003,10 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe PREVOST, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Philippe BIAUD, le Maire

Après que M. le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		46 971,70		41 957,41		88 929,11
Opérations de l'exercice	23 875 49	23 649,55	5 467,79	11 685,24	29 343,28	35 334,79
TOTAUX	23 875,49	70 621,25	5 467,79	53 642,65	29 343,28	124 263,90
Résultats de clôture		46 745,76		48 174,86		94 920,62
Restes à réaliser		0	0	0		0
TOTAUX CUMULES		46 745,76		48 174,86		94 920,62
RESULTATS DEFINITIFS		46 745,76		48 174,86		94 920,62

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le compte administratif 2020 du service assainissement a été voté le 22 février 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif d'assainissement de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 46 745,76 €
Un excédent d'investissement de 48 174,86 €

Décide de reporter chacun des excédents dans leurs sections respectives.

TARIF ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du réseau assainissement en vigueur, à savoir :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les tarifs suivants, à savoir :

- Prix au m3 : 1,15 €
- Taux fixe annuel : 38,50 €
- Taxe de raccordement : 700 €
- Prix forfaitaire si présence d'un puit 30 m3/personne

pour la période de consommation du 01/01/2021 au 31/12/2021.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021

M. Le Maire donne lecture de la liste des subventions versées en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 :

Comice (0,60€/hab)	0 €
Asso. Défense Contre les Ennemis de la Culture	0 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	150.00 €
Croix Rouge Française	100.00 €
A.P.A.J.H.	100.00 €
Téléthon	100.00 €
Familles Rurales	150.00 €
Fourrière animale	277,20 €
Secours Populaire	100.00 €
Resto du Cœur	150.00 €
APSEP	70.00 €
Bibliothèque Scolaire	200.00 €
Club des Aînés Ruraux	150.00 €
Potiers et Patrimoine de Ligron	150.00 €
Tous en Forme	150.00 €
Le Passe-Temps	150.00 €
1,2,3 Soleil	150.00 €
Art des Petites Mains	0.00 €
Un souffle pour un enfant	70.00 €
CCAS	0 €

N°14/20210 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Monsieur Le Maire propose de voter le budget primitif commune 2021 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	123 280,00	013	Atténuations de charges	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00	70	Produits des services	26 592,00
014	Atténuations de produits	44 089,00	73	Impôts et taxes	153 500,00
65	Autres charges de gestion courante	132 900,00	74	Dotations, subventions	135 500,00
66	Charges financières	1 200,00	75	Autres produits gestion courante	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 026,10	77	Produits exceptionnels	0
022	Dépenses imprévues	10 000,00	002	Résultat reporté	285 003,10
023	Virement à la section d'investissement	82 171,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 029,00			
Total dépenses de fonctionnement		607 695,10	Total recettes de fonctionnement		607 695,10

SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Remboursement d'emprunts	17 920,00	13	Subventions d'investissement	62 720,00
			16	Emprunts	0
			10	Dotations fonds divers	15 500,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisé</i>	3 552,06
21	Immobilisations corporelles	51 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	82 171,00
23	Immobilisations en cours	92 500,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	4 029,00
	RAR N-1	0,00		RAR N-1	27 990,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	31 542,06			
Total dépenses d'investissement		195 962,06	Total de recettes d'investissement		195 962,06

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✦ Approuve et vote par section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre le budget primitif 2021,
- ✦ Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 15/2020 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Le Maire propose de voter le budget primitif assainissement 2021 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION D'EXPLOITATION					
011	Charges à caractère général	40 928,31	70	Produits des services	15 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 500,00			
014	Atténuations de produits	2 500,00			
022	Dépenses imprévues	2 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	0	042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	5 467,79
042	Opé.d'ordre de transfert entre section	11 685,24	002	Résultat reporté	46 745,76
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00			
Total dépenses d'exploitation		67 613,55	Total recettes de fonctionnement		67 613,55
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Remboursement d'emprunts	0	001	Solde d'exécution positif reporté	48 174,86
20	Immobilisations incorporelles	0	021	Virement de la section d'exploitation	0
23	Immobilisations en cours	54 392,31			
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections	5 467,79	040	Opé d'ordre de transferts entre sections	11 685,24
Total dépenses d'investissement		59 860,10	Total de recettes de fonctionnement		59 860,10

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✦ Approuve et vote par section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre le budget primitif assainissement 2021,
- ✦ Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR N°1

M. le Maire informe Le Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, le projet susceptible d'être éligible est :

PROJET N°1 : Maison des Associations

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de fonctionnement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Mairie de LIGRON	66 355,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
Conseil régional (pacte ruralité)	39 640,00 €
Conseil Départemental (Plan de relance)	12 925,00 €
Autre collectivité (EPCI CdC Pays Fléchois) Fond de concours	
DETR et /ou DSIL/	79 280,00 €
Fonds privés	
TOTAL	198 200,00 €

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses correspondantes en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets sur lesquels la commune souhaite demander une aide de la région pays de la Loire, pour l'année 2021.

Les projets susceptibles d'être éligible sont :

PROJET N°1 : Maison des Associations

Pour ce projet sollicite le Pacte Régional pour la Ruralité catégorie Fonds Régional de Développement des communes.

Origine des financements	Montant HT
Mairie de LIGRON	66 355,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
Conseil régional (pacte ruralité)	39 640,00 €
Conseil Départemental (Plan de relance)	12 925,00 €
Autre collectivité (EPCI CdC Pays Fléchois) Fond de concours	
DETR et /ou DSIL/	79 280,00 €
Fonds privés	
TOTAL	198 200,00 €

La somme de 39 640 € HT correspondant à une aide de 20% de la Région

PROJET N°2 : Aménagement du Centre Bourg

Pour ce projet sollicite le Plan de relance de la région mesure n°86 soutien à l'investissement communal

Origine des financements	Montant HT
Mairie de LIGRON	48 285,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
Conseil régional (plan de relance)	12 071,00 €
Conseil Départemental (Plan de relance)	0 €
Autre collectivité (EPCI CdC Pays Fléchois) Fond de concours	
DETR et /ou DSIL/	0 €
Fonds privés	
TOTAL	60 356,00 €

La somme de 12 071,00 € HT correspondant à une aide de 20% de la Région

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer deux demandes au titre du Pacte Régional pour la Ruralité et du Plan de relance pour l'année 2021
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

CONVENTION DE RELANCE TERRITOIRES – DEPARTEMENT 2020/2022

Le Conseil Départemental de la Sarthe a décidé de la création d'un fonds territorial de relance afin de soutenir les communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissements utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La commune de LIGRON peut prétendre à une subvention de 12 925 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de signer cette convention et propose aux membres de flécher cette aide sur le projet de la « Maison des Associations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur à signer la convention de relance territoires avec le Conseil Départemental de la Sarthe.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune peut attribuer une indemnité au préposé chargé du gardiennage de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une indemnité de gardiennage pour l'année 2021.
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget.

CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention fourrière animale de la ville du Mans se termine et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé (0,55€ TTC/hab) pour l'année 2021.

La tarification des actes vétérinaires est réactualisée en raison du coût réel des actes.

Le montant maximum des soins vétérinaires visant à la survie des animaux non identifiés sera de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide de reconduire la convention pour l'année 2021
- ❖ Charge et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier.

DEVIS DE FAUCHAGE DES BERNES COMMUNALES PAR LA SARL BOUTTIER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour la quatrième année la Communauté de Communes du Pays Fléchois nous demande par convention d'assurer l'entretien des bernés de la voirie.

Il est proposé de renouveler l'entreprise SARL BOUTTIER pour l'année 2021 pour un montant de 5411,04 € HT soit 6 493.25 € TTC.

Le devis sera transmis à la CCPF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition ci-dessus.
- Charge et Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

DEVIS ENTRETIEN DES TERRAINS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis 2019 l'entreprise JMC paysage assure l'entretien des grands espaces de la commune (trois terrains).

Il est proposé de reconduire le contrat pour l'année 2021 pour 11 passages avec option d'un passage supplémentaire en cas de nécessité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise JMC pour la prestation ci-dessus
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette dépense

URBANISME – Droit de préemption urbain - délégation

Monsieur le Maire rappelle que le PLU-i est approuvé depuis le 19 décembre 2020. Dans ce cadre et conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Fléchois est compétente pour instaurer et exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU). Elle a la possibilité de le déléguer, totalement ou partiellement, à ses communes membres.

Par délibération n°DAG1210114D005 en date du 14 janvier 2021, la CCPF a instauré le DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au PLU-i de la CCPF.

Dans cette même délibération, la CCPF a délégué aux communes l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au PLU-i de la CCPF, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

De ce fait il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♣ Décide de prendre la délégation et d'exercer le droit de préemption urbain

REMBOURSEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ DU COMMERCE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le gérant du commerce n'a pas effectué dans les délais le transfert du compteur électrique de l'établissement « Le Lignonais ».

En date du 20 janvier 2021, confirmation de cette opération il y a lieu de procéder au remboursement de la consommation de ce dernier, à savoir un montant total de 2 518,74 € TTC.

A cela vient se déduire la consommation de la machine à pain soit 95, 83 €TTC.

Le montant final à percevoir est de 2 422,91 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, :

- ⊙ Demande le remboursement des factures d'électricité au gérant de la société SARL LE LIGRONNAIS.
- ⊙ Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation du hameau de « Beslouze ».

Il est proposé de soumettre un dossier de demande de subvention au conseil départemental sollicitant le produit des amendes de police.

Le projet consiste en l'implantation de deux radars pédagogiques et d'un candélabre, l'ensemble étant alimenté par panneaux solaires.

Le montant total de l'opération est de 7 378,80 HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, :

- Sollicite une aide de 30 % du montant des travaux HT
- Autorise M. le Maire à déposer et à signer tous les documents afférents à cette demande

INFORMATIONS

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2021

Suite à une information de la DDFIP 72, la notification des bases prévisionnelles (état 1259) est décalée au 31 mars 2021. La date limite du vote des taux demeure fixée au 15 avril 2021. Le Conseil municipal devra se réunir avant le 15 avril pour délibérer sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT EXPERTISE SINISTRE BESLOUZE

Le sinistre d'assainissement Beslouze a vu un report d'expertise au 4 mars.

L'APPEL A PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le dossier appel à projet photovoltaïque a été déposé à la région et a été notifié complet.

Séance levée à 00h00

Le Maire,
P. BIAUD